

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 24
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240325-DCM_2024_03_29A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 25 mars

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX
Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE,
Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie
FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Marine TOINON,
Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND,
Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE

ABSENTS : Nathalie CHARLES, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD,

POUVOIRS : Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique
GENEVRIER.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2024_03_29A

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DEROGATOIRE D'ORGANISATION
DE LA SEMAINE A QUATRE JOURS.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article
L.2121-29,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à
l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et
élémentaires publiques

Vu le code de l'éducation notamment les articles D.521-10 et D.521-12,

Vu la délibération n°2021_05_05 du 31 mai 2021 précisant l'organisation
du temps scolaire à la rentrée 2021 pour une durée de trois ans,

Vu l'avis favorable pour la reconduction de la semaine à 4 jours du conseil
d'école maternelle en date 21 mars 2024,

Vu l'avis favorable pour la reconduction de la semaine à 4 jours du conseil
d'école primaire en date du 11 mars 2024,

Considérant que l'ensemble des intervenants consultés sont favorables au renouvellement de l'organisation du temps scolaire à quatre jours par semaine,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire dans les deux écoles publiques (maternelle et primaire) de la commune de Saint-Romain-le-Puy

- précise que la répartition de la semaine scolaire s'effectue sur 8 demi-journées, soit quatre jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 15 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 15.

- précise également que ce renouvellement débutera le jour de la rentrée scolaire 2024-2025 pour une durée de 3 ans,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer, tout acte nécessaire à l'application de cette délibération.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 28 mars 2024
Le Maire, Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 02/04/2024
Publié ou Notifié
le : 02/04/2024